



BONNE RENTRÉE!



Le conseil exécutif se joint à moi pour vous souhaiter une belle rentrée et **une excellente année scolaire 2023-2024**. Nous espérons que votre été a été à la hauteur de vos attentes, surtout reposant et que vous en ayez profité pour prendre du temps avec la famille et les amis.

Cette année s'annonce déjà bien mouvementée! Avec la négociation qui se poursuit à pas de tortue, la première **manifestation en Front Commun le 23 septembre** à Montréal et une assemblée générale à préparer pour accentuer les moyens de pression, la rentrée est bien entamée de notre côté!

Un vent de changement souffle au bureau ! Nous avons déjà accueilli nos nouvelles recrues : Hélène Renaud, 3^e vice-présidente et Valérie Côté, 4^e vice-présidente. Elles sont depuis quelques semaines à pied d'œuvre pour apprendre et elles s'intègrent rapidement à l'équipe de L'APL. Aussi, depuis avril dernier, nous comptons parmi nous Suzanne Fortin, adjointe administrative qui est déjà bien établie au sein de l'équipe. Cette semaine, c'est au tour de Sabrina Beauséjour de se joindre à l'équipe en remplacement d'Audréanne qui nous quittera pour un moment. Nous travaillons très fort depuis le début du mois d'août pour mener à bien notre mission : contrer l'arbitraire et préserver les droits des personnes enseignantes.

L'actualité regorge d'articles qui alimentent les discussions. Nous vous invitons à rester vigilant quant aux sources et à recueillir l'information utile à l'endroit approprié. L'APL ou votre personne déléguée devrait être une source à privilégier en ces temps de turbulence.

La **négociation** prendra assurément une part importante de notre année 2023-2024. Toutefois, aucun dossier ne sera mis de côté. Soyez assurés que nous serons à l'œuvre afin de poursuivre l'offensive professionnelle. Nos priorités : notre autonomie et l'amélioration du climat de travail. Nous avons espoir que la loi 59, donnant accès à des responsables en santé et sécurité en milieu de travail, pourra contribuer à l'amélioration du climat de travail et de la sécurité au travail. Bien que nous sachions pertinemment que ce dernier chantier est majeur en termes de changements attendus, nous sommes enfin heureux de constater que des changements s'opéreront enfin.

Soyez assurés que l'équipe de L'APL maintiendra **son accompagnement et son soutien** auprès des membres tout au long de cette année 2023-2024. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous saurons faire de cette année scolaire une réussite! C'est par l'implication du plus grand nombre que nous pourrons faire avancer la cause enseignante et, ainsi, mieux aider nos élèves à réussir.

Bonne année scolaire 2023-2024 à toutes et à tous! Solidarité!

Invalidité : Traitement des billets médicaux

S'il s'avérait que l'invalidité vous touche et que vous avez un billet médical, il est important de savoir que :

- ✓ Le **billet médical** remis par votre médecin est **confidentiel**. Ce billet doit être acheminé au **CSS au secteur de l'assiduité et NON à la direction ou à la secrétaire de l'école ou du centre**. Consultez les liens suivants pour plus de détails.
 - <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/ProcEDURE-suivre-lors-absence-employe.pdf>
 - <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire/services-aux-employes/secteur-assiduite/>
- ✓ Tous les certificats médicaux relatifs à votre invalidité **doivent être transmis** au secteur de l'assiduité soit par courriel ou par courrier interne sous pli confidentiel :
assiduite@cssdgs.gouv.qc.ca
- ✓ Il serait préférable de mettre L'APL en copie conforme (c.c.), afin que nous puissions vous soutenir dans cette situation délicate au besoin → z27_lignery@aplcsq.net



Dans le doute, n'hésitez pas à appeler à L'APL !

NÉGO 2023

MARCHE HISTORIQUE DU FRONT COMMUN

Où : départ du parc Jeanne-Mance, à l'angle de la rue Mont-Royal et de l'avenue du Parc (Montréal)

Quand : le samedi 23 septembre 2023 à 13h

Le Front commun organise une marche historique le samedi 23 septembre prochain en après-midi. Toutes les travailleuses et tous les travailleurs touchés par la négociation du secteur public y sont conviés. L'objectif est de mobiliser 100 000 personnes touchées de près ou de loin par les compressions en santé et en éducation.

Il est temps d'intensifier les moyens de pression ! Cette grande manifestation de solidarité entre les membres du Front commun frappera à coup sûr l'imaginaire collectif. Nous espérons de tout cœur que vous serez très nombreux à donner rendez-vous à vos collègues pour envoyer un message clair au gouvernement. **Les amis et la famille sont aussi les bienvenues.** Sans manifestation de notre mécontentement, nous ne pouvons espérer améliorer nos conditions de travail.

Les inscriptions

Afin de faciliter la logistique, les inscriptions des affiliés de la CSQ de la Montérégie sont centralisées sur le site du syndicat de Champlain. Vous pouvez dès maintenant scanner le code QR ou utiliser le lien ci-dessous afin d'accéder directement au formulaire d'inscription :



<https://www.syndicatchamplain.com/inscriptions/manifestation-historique-du-front-commun-23-septembre-2023/>

Solidarité
Guy Poissant
Responsable de l'action-mobilisation

Habituellement, à la rentrée, je bénéficie d'un **avancement d'échelon** quand j'ai cumulé suffisamment de jours de travail. Cette année, je n'ai pas eu cet avancement d'échelon. Est-ce une erreur sur ma paie ? **NON ! TOUTES** les réponses à mes questions se trouvent dans le [Communiqué APL # 06](#)

Prime de 12 000 \$ pour le personnel enseignant admissible à une rente de retraite sans réduction. Toute l'information est disponible dans le [Communiqué APL # 07](#)



CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ

L'APL peut vous accompagner dans la planification et l'organisation DES CONGÉS PARENTAUX.

Si vous êtes **enceinte**, informez-nous de votre date prévue d'accouchement. Avec toute l'information, vous pourrez déterminer la meilleure solution pour vous et **bénéficier de tous vos droits**.

Un **congé de paternité ou d'adoption** se planifie aussi; n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Pour informations, contactez **Sophie Hébert**, au bureau de L'APL.



Vous avez accepté un contrat (% de tâche) en début d'année et la direction de l'école a **bonifié** ce contrat en y ajoutant d'autres tâches (augmentation du % de tâche) ?

Lorsqu'un contrat initial est bonifié, la direction ou la secrétaire de l'école ou du centre DOIT faire parvenir une nouvelle requête, incluant tous les pourcentages ajoutés à votre tâche, au CSS afin que celui-ci puisse ajuster votre salaire. Si vous constatez que votre % de paie n'est pas le bon sur votre relevé du 14 septembre, il est possible d'être proactif et de discuter avec la direction ou la secrétaire pour lui « rappeler » que cette manœuvre doit être faite.

Ainsi, dès le lendemain, nous vous invitons à vérifier, auprès de votre direction ou la secrétaire, que toutes les requêtes ont été faites. En agissant ainsi, le CSS pourra procéder aux corrections nécessaires en prévision de votre paie du 29 septembre.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

